

Le marché global de performance,

un contrat adapté pour la mise à niveau et l'entretien de vos voiries



Le marché global de performance, c'est quoi ?

Le marché global de performance est un outil de la commande publique (L.2171-3 du code de la commande publique). Il peut associer la conception à la réalisation de travaux ou la réalisation de travaux avec des prestations de maintenance et d'exploitation ou de services. Il est très utilisé dans le cadre de bâtiments scolaires ou d'équipements sportifs, dans l'éclairage public. **Il est parfaitement adapté à la mise à niveau et à l'entretien des voiries.**

Ce type de marché public permet de fixer des objectifs chiffrés de performance notamment en termes de niveau d'activité, de qualité de service, d'efficacité énergétique ou d'incidence écologique. Il comporte des engagements de performance mesurables. Son efficacité peut être accrue grâce à l'implication d'un bureau ou service de maîtrise d'œuvre lequel assure l'interface maîtrise d'ouvrage-entreprise ainsi que le contrôle.

La durée du marché tient compte des délais nécessaires à la réalisation des objectifs et engagements qui constituent son objet.

“

A partir d'un diagnostic, la collectivité et l'entreprise se mettent d'accord sur les travaux à entreprendre, sur leurs délais, leur nature ainsi que les objectifs. La rémunération de l'entreprise dépend de l'atteinte de ces objectifs. Tout se joue dans les modalités de contrôle de la collectivité face au travail effectué.

Pierre-Emeric Chabanne
(Délégué général de l'IGD)

”

Exemples de travaux ou de services pouvant être confiés à une entreprise ou un groupement momentané d'entreprises :



La maintenance et l'entretien des trottoirs, des voiries, pistes cyclables, réseaux d'eaux pluviales...



L'entretien des espaces verts, la propreté des sites et les interventions sur une zone d'activité



La signalisation, la signalétique, l'éclairage et le mobilier urbain



La surveillance et les interventions d'urgence, (intempéries, voirie hivernale, pollution...)



La coordination des concessionnaires de réseaux



La communication avec le client ou l'utilisateur (signalétique chantier, information, application sur portable,...)



Quels avantages pour les gestionnaires de voiries et d'espace public ?

Confier tout ou partie de son réseau de voirie à une entreprise ou un groupement momentané d'entreprises pour en assurer, à partir d'un audit indépendant, la mise à niveau, l'entretien, l'exploitation et la maintenance sur une durée de 5 à 7 ans (une durée de contrat proche de celle d'un mandat municipal). La collectivité locale **conserve sa qualité de Maîtrise d'ouvrage** : elle définit le programme fonctionnel et garde la maîtrise des moyens de contrôle.

Une seule condition d'utilisation : ces marchés doivent comporter des **engagements de performance mesurables** (mécanisme de pénalisation si ces objectifs ne sont pas atteints).

- Rémunérer l'entreprise ou le groupement d'entreprises sur une **base forfaitaire** par un règlement dépendant de la concrétisation des performances attendues sur les niveaux de services. La collectivité locale « sanctuarise » le budget nécessaire à l'entretien de son patrimoine de voirie, sans surprises.
- Transférer, du fait de la contractualisation des performances, une partie des risques vers les entreprises ; les prestations étant encadrées par le forfait et des pénalités.

Ce contrat aboutit à une bonne connaissance et une optimisation du coût d'usage de l'infrastructure. Sa mise en œuvre doit se traduire par :

- **Une efficacité renforcée (services H24, 7 jours / 7).**
- **Une maîtrise des coûts d'investissement et de fonctionnement sur plusieurs années.**



Quels avantages pour les entreprises ?

- **Visibilité** de ses commandes sur 5 ans minimum
- **Maîtrise** du planning et du plan de charge pluriannuel
- **Part d'initiative** importante si l'entreprise a la responsabilité des moyens pour la mise en œuvre du programme fonctionnel
- **Innovation** stimulée
- **Motivation** de l'entreprise par l'obligation contractuelle de satisfaire aux objectifs de performance tant pour les travaux que pour les prestations de service
- **Motivation des équipes** de l'entreprise pour une démarche de service auprès des usagers



M. Dominique Denieul,
Président du Pays de
Châteaugiron Communauté

Marché Global de Performance du Pays de Châteaugiron Communauté : un marché innovant

“ Nous avons souhaité mettre en place ce type de marché public pour intégrer dans un même contrat plusieurs opérations de travaux et des prestations de maintenance et de services, à coûts et délais maîtrisés. Grâce à ce type de montage juridique, nous encourageons également les capacités d'innovation et d'organisation des entreprises, tout en fixant des objectifs chiffrés de performance. ”

“

Un des premiers intérêts de ce contrat c'est la simplification. Une fois que l'appel d'offres a été lancé et que l'on sélectionne, on sait que pendant plusieurs années on va avoir un interlocuteur qui s'occupera de la voirie concernée. Cela signifie qu'on créera des relations contractuelles, mais également humaines, entre nos services et les services de l'entreprise, pour le meilleur résultat, car c'est l'objectif à atteindre. ”

Gérard Larrat
(Maire de Carcassonne)